



Edito du Président

Après huit années de concertation, de travail collectif et d'engagement de tous, nous avons franchi une étape essentielle dans la construction de notre avenir commun avec l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la vallée de la Drôme aval.

Notre territoire, à la fois rural et dynamique, est marqué par une forte croissance démographique. Cette évolution, porteuse de nombreuses opportunités, soulève également de nouveaux défis pour assurer un développement harmonieux et durable. La mise en place de ce SCoT nous permet de répondre de manière concertée et structurée aux besoins de notre population tout en préservant nos atouts.

Ce Schéma de Cohérence Territoriale n'est pas une fin en soi, mais le début d'un processus de mise en œuvre qui s'étendra sur plusieurs années. C'est ensemble, avec l'implication de tous, que nous réussirons à transformer ces orientations en actions concrètes, bénéfiques pour nos territoires et nos habitants.

Loïc Morel

➤ Le SCoT est approuvé. La mise en œuvre est lancée !

L'année 2024 a été marquée par la procédure d'approbation du SCoT, avec la consultation des Personnes Publiques Associées et des communes de janvier à avril 2024 et l'enquête publique du 6 mai au 8 juin. Pas moins d'une quarantaine d'avis ont été étudiés lors de plusieurs conseils syndicaux et des modifications des documents du SCoT ont été apportées.

Le 18 décembre dernier, les élus du conseil syndical se sont réunis et ont voté à l'unanimité l'approbation du SCoT.

Avec l'approbation du SCoT, une nouvelle page se tourne et l'objectif est désormais celui de sa mise en œuvre.



C'est maintenant que tout commence!



Envie d'en savoir plus !



Lire la [synthèse du DOO](#)



L'ensemble des documents du SCoT approuvé sont téléchargeables [ici](#) !

Le SCoT exécutoire produit des effets bénéfiques pour le territoire



La mise en œuvre de la stratégie territoriale

- **Passer de la stratégie à l'action locale :**
 - Par la déclinaison dans les outils (PLU/PLUi ; PLH ; PCAET ; PDM...)
 - Par les opérations : sur les autorisations d'exploitation commerciale / grandes opérations d'urbanisme (ZAC de + de 5000 m2)
 - Par les politiques sectorielles
 - Par tous les projets opérationnels et de développement
- **S'appuyer sur tous les acteurs** pour la mise en œuvre : communes, intercommunalités, chambres consulaires, associations, agriculteurs, chefs d'entreprise, acteurs commerciaux , habitants...
- **Partager le récit de la stratégie territoriale**
- **Observer afin de piloter le changement de trajectoire**



Les priorités identifiées pour mettre en œuvre le SCoT



Accompagnement de la traduction du SCoT

Suivi et accompagnement de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Promouvoir l'appropriation du SCoT et de ses enjeux en donnant les clés de lecture du SCoT : réalisation de fiches thématiques et documents pédagogiques pour guider les projets locaux



Communication et sensibilisation

Lettre info, Site internet

Sensibilisation aux thématiques de l'aménagement via des cycles de réflexion : conférences et ateliers thématiques



Réalisation d'études spécifiques sur des thématiques à enjeux

Réalisation d'un bilan besoins/ressources sur les matériaux (carrières)

Caractérisation des espaces de résilience & espaces de renaturation au sein des espaces bâtis



Construction des outils de suivi du SCoT

Mise en place d'un observatoire afin de suivre les différents indicateurs et de pouvoir anticiper le bilan obligatoire dans 6 ans



Participation et suivi des démarches supra et territoriales

Suivi de projets stratégiques sur l'eau, l'énergie, la biodiversité, l'agriculture...

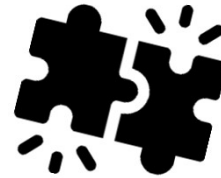
Participation à l'interSCoT Drôme-Ardèche, suivi SCoT voisins, révision SAGE, PTGE

Examen de la mise en compatibilité

Les communes et EPCI du territoire doivent mettre leur document d'urbanisme en compatibilité avec le SCoT approuvé. Pour cela, deux voies sont possibles.

Pour les procédures d'élaboration, d'évolution et les bilans à mi-parcours de divers documents de planification ou de politique sectorielle (PLUi, PLU, carte communale, PLH, PCAET, SCoT voisins, PLUi voisin...), le Syndicat Mixte du SCoT est consulté au titre des Personnes Publiques Associées. Il rend alors un avis sur le projet de document à l'étude.

Pour les documents d'urbanisme opposables et qui ne sont pas concernés par une procédure en cours, le Syndicat Mixte du SCoT réalise une étude approfondie du document afin d'identifier d'éventuels points à modifier pour le rendre compatible avec le SCoT. La procédure d'évolution est ensuite menée par le maître d'ouvrage du document d'urbanisme.



Délais réglementaires pour la mise en compatibilité des documents opposables:

- ✓ 1 an : si une procédure de modification suffit
- ✓ 3 ans : si une procédure de révision est nécessaire

Ainsi, le travail collaboratif entre le Syndicat Mixte du SCoT, les EPCI et les communes qui a prévalu pendant l'élaboration du SCoT, est appelé à se poursuivre lors de cette phase de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, pour engager efficacement la mise en œuvre d'un aménagement qualitatif et sobre sur le territoire de la vallée de la Drôme aval.

Projet Espaces de Résilience dans les enveloppes urbaines !

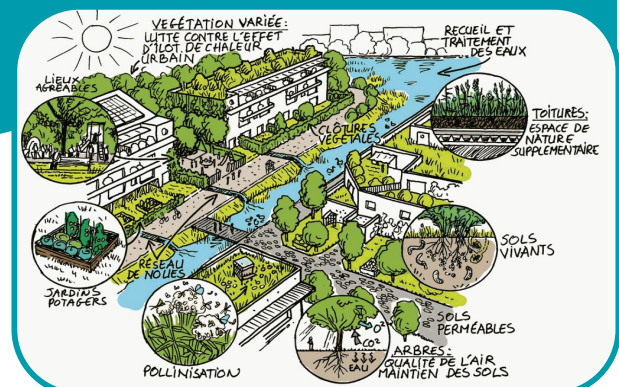
Une étude spécifique sur les espaces libres au sein des espaces bâtis va être lancée afin de pouvoir mieux identifier ces espaces et de les conserver pour des fonctions résilientes, climatiques et environnementales.

L'objectif en 2025 est de lancer la réalisation du diagnostic afin d'obtenir une cartographie homogène sur le territoire du SCoT avec une définition parcellaire comprenant un :

- Etat des lieux des différents espaces de résilience au sein des enveloppes urbaines avec une précision parcellaire et en affectant une typologie. (Par exemple : zones agricoles, espaces naturels...)
- Etat des lieux des espaces urbains précisant également les typologies : délaissés urbains, espaces publics...
- Définition des enjeux globaux et locaux et selon chaque typologie d'espace.



Villes et villages plus résilients face aux changements climatiques



© Boris Transinne

Infiltration eau de pluie

Îlots de fraîcheur

Biodiversité

Cadre de vie

Découvrez l'Exposition itinérante sur le SCOT de la Vallée Drôme Aval



Cette année nous avons réalisé une exposition sur le SCOT de la vallée de la Drôme. Autour de 5 panneaux pédagogiques, vous pouvez découvrir les étapes du projet, les principaux enjeux issus du diagnostic territorial, les grandes orientations stratégiques.



Cette exposition est à disposition des communes ou des événements grand public dans l'objectif d'expliquer le rôle du SCOT sur le territoire.



Vous pouvez également la retrouver en téléchargement sur notre site internet :

www.scot-valleedrome.fr

The collage displays several key panels from the exhibition:

- Le SCOT à quoi ça sert ?**: Explains the SCOT as a document of urbanism for the 20-year horizon, defining the development framework and the role of the SCOT.
- Diagnostic Le territoire aujourd'hui**: Presents the current state of the territory with 7,100 inhabitants in 2008 and 2024. It highlights ecological challenges, economic dynamics, mobility, and the richness of the territory.
- Le SCOT Une vision pour demain**: Outlines the philosophy of the SCOT, its global approach, and the development articulated around the valley of the Drôme.
- LA VALLÉE DE LA DRÔME AVAL EN 2040 4 défis pour demain!**: A central panel showing a vision of the valley in 2040 with four main challenges: 1. Aménager durablement la vallée de la Drôme, 2. Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources, 3. Consolider l'excellence environnementale du territoire, and 4. Développer une mobilité durable et solidaire.
- Défi 1 Aménager durablement la vallée de la Drôme**: Details the first challenge, focusing on sustainable development and the valley of the Drôme.